

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SEANCE DU 15 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le quinze avril à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire ; Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme VILANOVA Carmen, Mme ANCLADE Anne-Marie, M. IBORRA François, Mme JUNQUA Hélène, M. MONDON Gilles, M. LAGARDELLE Gilles, Mme LERITZ Dominique, M. MINET Claude, Mme MAUVEZIN Françoise, M. MAZET Serge, Mme SORBET Evelyne, M. LARROUY Michel, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. BRUMONT Sébastien, M. MARTIN Henri, Mme PALOMINO Hélène, M. DELMAS Claude, Mme VERNET Elisabeth, Mme PUGLIA Sandra, M. RAOSSANALY Salim.

**PROCURATIONS** : M. LOUPRET Yves à Mme RIVALETTO Claudine ; Mme SANSOULET Monique à Mme MAUVEZIN Françoise ; Mme SECORRO Florence à M. PEDEBOY Jean-Christian ; Mme CORNET Isabelle à Mme VERNET Elisabeth.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANCLADE Anne-Marie.

Compte-rendu de la séance du 18 février 2010 : Pas de remarques. Compte-rendu réputé adopté.

**BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Présentation par M. MONDON Gilles.

« Si on s'en tient à ce document, je ne ferai que quelques remarques.

Le résultat final (en bas à droite) de 468 535 € paraît important. Si on enlève les 350 000 € prévus pour la rue de la Paix (alors que nous avons réalisé l'emprunt correspondant pour 230 000 €), l'excédent réel correspond à ce dont nous avons besoin pour commencer un nouvel exercice.

Nos dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre, ont été réalisées à 99.47%.

Nos recettes de fonctionnement ont été réalisées à + 0.9%.

En investissement, il y a des opérations que nous n'avons pas réalisées, pour des raisons indépendantes de notre volonté :

- quelques travaux sur bâtiments
- l'achat du terrain Coutières
- l'aménagement de la rue de la Paix.

Tout le reste a été fait. Les recettes ont été conformes à nos prévisions.

J'ajoute que nous avons tenu notre engagement de réaliser des investissements supérieurs à 5% à la moyenne des 3 années précédentes, ce qui nous permet de pérenniser le remboursement de la TVA à N+1 au lieu de N+2.

Pour ces raisons, quand Mme RIVALETTO vous demandera dans quelques instants de donner au Maire quitus de sa gestion, je pense honnêtement que vous pourrez dire oui, parce que nous aurons répondu à notre double obligation de faire des prévisions sincères et de gérer en bon père de famille. »

Pas de remarques. Compte Administratif voté à l'unanimité sous la présidence de Mme RIVALETTO.

**BUDGET PRIMITIF 2010**

Présentation par M. MONDON Gilles :

« Pour répondre par avance à ceux qui s'étonnent encore qu'on parle de dépenses avant de voir les recettes, je rappelle qu'il s'agit d'une règle absolue.

Le Conseil Municipal fixe ses dépenses, puis ajuste ensuite ses recettes aux dépenses prévues et votées.

C'est tellement vrai que la majorité des collectivités de la taille de Barbazan-Debat (ou plus importantes) votent leur budget en décembre, puis les taux des impôts en mars pour ajuster les recettes aux dépenses et non l'inverse.

Il y a un élément entièrement nouveau pour 2010 : il s'agit de la réforme de la fiscalité locale, qui a supprimé la T.P. à partir de 2010. Je n'ai eu les éléments nécessaires au calcul des recettes qu'à partir du 15 mars, ce qui explique le vote tardif de ce budget.

Ceci étant dit, vous avez en main depuis plusieurs jours ce qui compose le projet de budget 2010. Nous l'avons vu en commission des finances et en bureau. Les grandes lignes présentées en débat d'orientations budgétaires n'ont pas changé, en dehors de quelques ajustements techniques rendus nécessaires par des notifications ou des demandes quelques peu tardives :

- notification de la compensation de la TP, plus de la moitié de nos recettes fiscales ;
- demandes de la commission des travaux, mais ce n'est pas une accusation. Bien au contraire, je participe à la douleur de mon collègue chargé des travaux, et je te prie, Bernard, de transmettre mes vœux sincères de prompt rétablissement à ton épouse.

Dans ses grandes lignes, le budget 2010 que nous proposons est responsable et humain.

Responsable, parce que nous n'avons ni minimisé les dépenses, ni minimisé les recettes.

Humain, parce que les principaux investissements proposés répondent à des besoins exprimés par la population.

Sans entrer dans le détail, je signale de suite :

- l'aménagement de la rue de la Paix et la création d'un rond-point au croisement de cette rue avec celle de la Libération, pour 350 000 € ;
- la création de vestiaires, a priori destinés au football, mais qui pourront servir à d'autres activités, pour 250 000 € ;
- l'amélioration du restaurant scolaire pour 45 000 € ;
- l'opération façades pour la même somme.

Cela pour les investissements du budget général.

Je n'oublie pas, même si je le mets à part parce que c'est la seule opération inscrite au budget annexe, l'opération conduite avec Promologis pour construire une trentaine de logements sociaux dont la moitié sera réservée aux personnes âgées valides, une forme moderne de foyer-logement, qui constitue a priori le plus gros investissement humain de notre mandat.

En fonctionnement, la commune vit comme une famille, avec des dépenses obligatoires. Cette section s'équilibre à 2 958 724 € dont 1 954 557 € de dépenses réelles de fonctionnement, le reste étant affecté à l'investissement.

Dans ces dépenses réelles de fonctionnement qui n'augmentent que de 3,4% par rapport à 2009, la plus grande part revient à la masse salariale : 958 000 € (49%). C'est beaucoup. Le chapitre 11, charges à caractère général, augmente de près de 5% et s'élève à 448 590 €.

Pour le chapitre 65, autres charges de gestion courante dont vous avez eu le détail, l'augmentation n'est que de 2.2%, mais c'est toujours plus que l'inflation officielle. Ce chapitre s'élève à 466 363 €.

En face, il y a naturellement des recettes. La première remarque est que nous n'augmentons pas les taux d'imposition des ménages. La seconde remarque, intéressante parce qu'elle traduit la bonne santé des entreprises, est que ces dernières devraient payer 170 000 € de plus que les ménages, si la TP n'avait pas été supprimée.

Impôts divers et compensations de la TP représentent 1 605 000 €.

Il faut y ajouter 751 640 € de compensations diverses, avec cette remarque que l'Etat continue de nous faire payer l'abaissement de la population : la DGF 2010 est inférieure à celle de 2009.

On reprend naturellement l'excédent de 2009 pour 468 535 € ; quant à nos autres recettes, pour un peu plus de 130 000 €, elles sont en légère diminution, soit pour des raisons techniques (blocage de loyers – participation de la CAF – repas facturés directement au centre de loisirs), soit parce que nous nous sommes imposé de ne pas rêver.

Voilà pour le fonctionnement.

Pour l'investissement, équilibré à 1 508 605 €, j'ai déjà donné les grandes lignes (rond-point rue de la Paix, vestiaires, cantine, façades). Ajoutez-y l'éclairage public, les travaux sur les bâtiments, les espaces verts, les achats de matériels et l'aménagement des espaces publics, et vous aurez la vue d'ensemble d'un budget dont j'affirme à nouveau qu'il est à la fois responsable et humain.

Ma dernière remarque sera de souligner que nous augmentons régulièrement notre capacité d'autofinancement – plus d'un million d'euros (total des opérations d'ordre), ce qui induit une diminution notable de l'endettement de la commune ; puisque vous avez lu et examiné les propositions, il ne vous a pas échappé que nous avons inscrit un emprunt limité à 107 000 €, alors que nous remboursons 170 000 € en capital. Et si le remboursement est sûr, j'espère bien au contraire que le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget sera en diminution quand nous connaîtrons, après les appels d'offres, les montants réels des dépenses nécessaires pour la rue de la Paix et les vestiaires du foot. »

M. LE MAIRE ouvre la discussion.

Sur les subventions dont le détail a été fourni, M. LE MAIRE précise qu'il faudra ajouter 300 € pour les Restos du Cœur, et que les besoins du B.A.L.S. seront examinés quand l'association fera une demande.

M. RAOSSANALY Salim : « Le Comité d'Animations va percevoir 10 000 €. Cette association comporte des élus ; il serait légitime qu'ils ne participent pas au vote, car on ne peut pas être juge et partie, d'autant que la subvention est la plus importante. On voit le lien entre la subvention et le Conseil Municipal. »

M. MONDON Gilles : « Le vote se fait chapitre par chapitre, mais si vous en êtes d'accord, on peut faire un vote bloqué, à l'exception du chapitre 65 qui contient la rubrique 'subventions' ».

M. RAOSSANALY Salim : « 350 000 € sur le rond-point. Ce projet a été vu en commission travaux il y a quelques semaines, mais il y a eu peu de débats. Était-ce la solution la plus adaptée ? »

M. LE MAIRE : « Ce projet a déjà été voté en 2009. Nous étions tous d'accord sur le principe. La solution 'feux tricolores' n'a pas été retenue car elle aurait provoqué des problèmes aux heures de pointe avec les voitures venant de Tournay par l'ancienne nationale. C'est ce qui explique le rond-point ; après discussion avec les riverains, ce lieu sera embelli. »

M. RAOSSANALY Salim : « On n'a pas pris le temps d'étudier le projet . »

M. LE MAIRE : « C'était un engagement de campagne, pour des raisons de sécurité. »

M. BEZ Bernard : « Je n'ai pas pu travailler sur le sujet comme je l'aurais voulu, pour des raisons personnelles, mais, avec le cabinet d'études, nous avons tenu compte des remarques des usagers. L'appel d'offres se fera sur la totalité, mais c'est le Conseil Général qui paiera le tapis. »

Mise aux voix.

Chapitre 65 voté à l'unanimité - Ensemble du budget voté à l'unanimité.

### **FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX**

Présentation par M. MONDON Gilles.

M. RAOSSANALY Salim : « Ne pas augmenter le niveau d'imposition revient à envoyer un message : le service public va bien comme ça, mais on lamine la source de recettes et on risque de se retrouver dans une impasse. J'aurais préconisé une augmentation modérée, mais constante. »

M. LE MAIRE : « Les impôts n'ont pas été augmentés pendant 12 ans et on est passé. On verra l'incidence de suppression de la T.P. en 2011 et 2012. »

M. DELMAS Claude : « L'autofinancement augmente ; il n'y a donc pas intérêt à augmenter les impôts pour l'instant . »

M. MONDON Gilles : « L'augmentation du produit des impôts, avec la compensation T.P. est de 8% par rapport à 2009. Il n'y a pas lieu d'augmenter les taux. »

Voté à l'unanimité.

### **BUDGET ANNEXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Tous les éléments de ce budget, qui concernera uniquement l'opération Promologis en 2010, sont votés à l'unanimité (compte administratif, compte de gestion du receveur, affectation du résultat et budget primitif 2010).

### **RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)**

Présentation par M. LE MAIRE.

Voté à l'unanimité.

### **CREATION DE TROIS EMPLOIS EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.)**

Présentation par M. LE MAIRE.

M. DELMAS Claude : « Est-ce que les trois emplois sont nécessaires ? »

Mme RIVALETTO Claudine : « Un C.A.E. remplace un départ en retraite à 21h. Les C.A.E. donnent le temps de s'adapter. »

M. LE MAIRE : « Les deux personnes sont à 21h. Il faut prévoir les départs en retraite et former les personnels. »

M. BEZ Benard : « Les employés font toujours plus ; il n'y a pas que la tonte, et il faut de plus en plus souvent répondre dans l'urgence avec la multiplication des incivilités. »

Mme RIVALETTO Claudine : « La réglementation évolue avec un besoin de formation qui provoque des absences. Une part du nettoyage (tribunes) incombe à la voirie. Il faut du monde. Les C.A.E. n'ont pas d'expérience professionnelle, donc pas de rentabilité immédiate. »

M. LE MAIRE : « Il faut faire face à une absence prolongée d'un personnel de la cantine ; le gardien du gymnase est aussi en congé pour un bon moment ; il faudra aussi penser au remplacement de Mmes DALEAS et CARBONNE. »

Voté à l'unanimité.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF) : « CD 8 »**

Présentation par M. LE MAIRE.

Voté à l'unanimité.

**FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**

Présentation par M. LE MAIRE.

Voté à l'unanimité.

**PROGRAMME D'ACTION DE L'O.N.F. - EXERCICE 2010**

Présentation par M. LE MAIRE.

M. RAOSSANALY Salim : « Quand présente-t-on le plan ? »

M. LE MAIRE : « Il est en cours d'élaboration, mais il est déjà prévu une intervention à la Côte de Salles. »

M. MONDON Gilles : « L'intérêt de passer par l'O.N.F est que celui-ci a une obligation de suivi de l'état sanitaire des bois. »

Voté à l'unanimité.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE**

Présentation par M. LE MAIRE.

Voté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (dossier sur table)**

Présentation par M. LE MAIRE.

M. RAOSSANALY Salim : « Qu'est-ce qui fait qu'une parcelle change de statut, d'inondable à constructible ? »

M. LE MAIRE : « C'est le nouveau Plan de Prévention des Risques, approuvé par le Préfet. Pour le reste, le P.L.U. est conforme aux conclusions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique. »

Voté à l'unanimité.

Séance levée à 22H15.